

Compte-rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 6 mars 2014

Avant de commencer cette réunion, M. le Maire tient à honorer M. Edmond EVEN, ancien Conseiller Municipal puis Adjoint de 1995 à 2008. Il souligne sa participation active dans de nombreuses commissions et plus particulièrement la vie associative, culturelle et sportive. Le Conseil Municipal a respecté une minute de silence en sa mémoire.

1) Vote des taux 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2014 :

| Taxe | Taux 2013 | Taux 2014 |
|----------|-----------|-----------|
| T.H. | 15.57 | 15.57 |
| T.F.B. | 14.11 | 14.11 |
| T.F.N.B. | 41.56 | 41.56 |

2) Crédits alloués aux Ecoles Maternelles et Primaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'inscription au budget principal 2014 des crédits pour les écoles maternelles et primaires comme suit :

| Ecole Maternelle Publique Pierre Leroux | | |
|--|---|----------------------------|
| Imputation | Libellé | Montant |
| 6067 | Fournitures scolaires (32.47 €/enfant) 32.47 € X 185 | 6 006.95 € |
| 6067 | Fournitures scolaires : matériel pédagogique 370.81 € par classe X 7 | 2 595.67 € |
| 6574 | Subvention à l'APE * Activités Extrascolaires (10.83 €/enfant) 10.83 € X 185 * Arbre de Noël (2.27 €/enfant) 2.27 € X 185 En fonction des effectifs de la rentrée de septembre 2014 et en cas de dépassement, les crédits supplémentaires pour les activités extrascolaires et pour l'Arbre de Noël seront pris à la rubrique divers de la délibération "Subventions aux associations pour 2014". | 2 003.55 € 419.95 € |

| Ecole Primaire Publique Pierre Leroux | | |
|--|---|----------------|
| Imputation | Libellé | Montant |
| 6067 | Fournitures scolaires (32.47 €/enfant) 32.47 € X 284 | 9 221.48 € |
| 6067 | Fournitures scolaires : matériel pédagogique 370.81 € par classe X 11 | 4 078.91 € |
| 6574 | Subvention à l'APE * Activités Extrascolaires (10.83 €/enfant) 10.83 € X 284 En fonction des effectifs de la rentrée de septembre 2014 et en cas de dépassement, les crédits supplémentaires pour les activités extrascolaires seront pris à la rubrique divers de la délibération "Subventions aux associations pour 2014". | 3 075.72 € |
| 6574 | Subvention à l'OCCE Classe de découverte en Auvergne 2 classes (CM2) : 48 élèves 4 nuits – 5 €/nuit/enfant 20 € X 48 | 960.00 € |

| Ecole Privée Jeanne d'Arc | | |
|----------------------------------|--|-----------------------------|
| Imputation | Libellé | Montant |
| 6067 | Fournitures scolaires (32.47 €/enfant) 32.47 € X 270 | 8 766.90 € |
| 6574 | Subvention : contrat d'association Y compris les dépenses "matériel pédagogique" conformément au contrat d'association (uniquement les enfants de Bréal) * Maternelle : 1 136.35 € X 104 * Primaire : 330.40 € X 145 | 118 180.40 € 47 908.00 € |
| 6574 | Subvention à l'AEPEC : * Activités Extrascolaires (10.83 €/enfant) 10.83 € X 270 * Arbre de Noël (Ecole Maternelle : 2.27 €/enfant) 2.27 € X 114 En fonction des effectifs de la rentrée de septembre 2014 et en cas de dépassement, les crédits supplémentaires pour les activités extrascolaires et pour l'Arbre de Noël seront pris à la rubrique divers de la délibération "Subventions aux associations pour 2014". | 2 924.10 € 258.78 € |
| 6574 | Subvention à l'OGEC Voyage à Paris 2 classes (CM1 et CM2) : 54 élèves 3 nuits – 5 €/nuit/enfant 15 € X 54 | 810.00 € |

3) **Complexe Sportif Colette Besson - tarif de location et convention EPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de maintenir le tarif de 200 € par salle et par jour pour toute l'année 2014 y compris les utilisations de décembre 2013 pour la location du Complexe Sportif à l'EPAL,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association EPAL.

4) Subventions aux associations pour 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté une augmentation des subventions aux associations. Les subventions validées par la Commission "Vie Associative" et par la Commission "Finances" le lundi 24 février 2014 se résument comme suit :

| <i>BENEFICIAIRES</i> | Montants alloués |
|---|-------------------------|
| J.A. Bréal Foot | 4 952.36 € |
| J.A. Basket Bréal | 4 961.46 € |
| Arts Martiaux Bréalais | 2 107.00 € |
| "Black-Panthers" baseball | 1 433.56 € |
| A.C.L. Trial Moto | 4 113.80 € |
| Bréal-St-Thurial Hand-ball | 1 058.44 € |
| Le Palets Bréalais | 175.87 € |
| Bréal Badminton | 106.12 € |
| Tennis de Table | 1 021.96 € |
| Tennis Club Brocéliande | 1 011.42 € |
| Amicale Bréalaïse de Pétanque | 587.10 € |
| Bréal Yoga | 535.55 € |
| BREAL Brocéliande Cyclisme | 1 047.86 € |
| Association Loisirs et Culture - Centre "Les Bruyères" (quotient familial 2014) | 4 000.00 € |
| Danse Attitude | 3 153.74 € |
| Ecole de Cirque "Happy'Circus" | 1 257.32 € |
| Ombres et Lumière | 260.13 € |
| La Parebatte | 999.64 € |
| A.P.I.N.C.E. | 700.00 € |
| ABERS | 624.36 € |
| Bréal On Bouge (BOB) | 1 000.00 € |
| Amicale du Personnel Communal | 176.36 € |
| Festival du Roi Arthur | 10 000.00 € |
| Les Ailes Bréalaïses et Environs | 350.00 € |
| La Gaule Bréalaïse | 696.20 € |
| Loisirs Couture | 109.32 € |
| Bréal Solidarité | 1 028.50 € |
| Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de GUICHEN et environs | 114.75 € |
| La Croix d'Or d'Ille-et-Vilaine | 324.79 € |
| Association Française des Sclérosés en Plaques | 22.68 € |
| S.O.S. Amitié Région de Rennes | 104.06 € |
| A.D.A.P.E.I. Section Rennaise des Papillons Blancs | 249.48 € |
| A.P.E. Ecoles Publiques (dont 419.95 € pour Arbre de Noël) | 5 499.22 € |
| OCCE (classe découverte en Auvergne) | 960.00 € |
| A.P.E.L. Ecole Privée (dont 258.78 € pour Arbre de Noël) | 3 182.88 € |
| OGEC (voyage à Paris) | 810.00 € |
| Les Ajoncs d'Or de Montfort (Institut Médico Educatif) | 22.68 € |
| Chambre de Métiers d'Ille-et-Vilaine | 158.76 € |
| Chambre de Métiers des Côtes d'Armor | 113.40 € |
| CFA BTP 35 de Saint-Grégoire | 90.72 € |
| CFA Saint-Michel (Vendée) | 22.68 € |
| Maison Familiale Rurale de Goven | 136.08 € |
| Maison Familiale Horticole de Saint-Grégoire | 22.68 € |
| Diwan Bro Roazhon | 22.68 € |
| MFR Plabennec Ploudaniel | 22.68 € |
| Prévention Routière | 131.82 € |

| BENEFICIAIRES | Montants alloués |
|---|-------------------------|
| A.D.M.R. (Ass. d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Plélan-le-Grand) | 1 412.91 € |
| Syndicat Agricole (dont 1 111.47 € : indemnité piégeurs) | 1 167.77 € |
| Croquant'Bouille | 346.18 € |
| Association pour la Promotion des Handicapés (Jardins de Brocéliande) | |
| • Convention de partenariat | 15 921.25 € |
| • Animation | 2 000.00 € |
| Nos Chérubins de Mordelles | 21 110.00 € |
| L'Etape de Mordelles (fonds mobilisés pour une action PLIE) | 1 411.34 € |
| Association PART'AGES de Mordelles | 466.19 € |
| APADD | 2 500.00 € |
| Divers | 3 800.85 € |
| TOTAL | 109 616.60 € |

Pour renouveler le partenariat avec le Centre de Loisirs "Les Bruyères", le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec une participation de 64 384 € pour 2014.

5) Personnel communal - transformation d'un poste d'Ingénieur en poste d'Ingénieur Principal à Temps Complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transformer le poste d'Ingénieur, à Temps Complet, créé par délibération du 28/02/2013, en poste d'Ingénieur Principal, à Temps Complet, à compter du 1^{er} janvier 2014.

6) Cinéma - fonds de concours remontant à la Communauté de Communes de Brocéliande

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant définitif du fonds de concours remontant restant à devoir à la Communauté de Communes de Brocéliande soit 20 025.72 € pour l'opération "Construction du cinéma de Bréal-sous-Montfort". Ce qui porte à 531 000 € la participation de la Commune sur cet équipement communautaire.

7) Budgets primitifs 2014

Madame LORY-BERCHOT, au nom des élus de Bréal Autrement, annonce qu'ils ne votent pas le budget principal car les crédits pour la réforme des rythmes scolaires ne sont pas distingués en fonctionnement ni une inscription budgétaire en section d'investissement pour une extension du restaurant scolaire.

Le budget principal reprend les arbitrages des Commissions "Finances" du 14 et 24 février 2014 par rapport aux demandes des différentes commissions, du débat d'orientation budgétaire et l'examen par le trésorier, M. CHOBELET le mardi 25 février 2014.

Après la présentation par Monsieur Bernard ETHORE, Adjoint aux Finances, du Budget principal primitif et des budgets primitifs annexes (assainissement et La Haie d'Isaac) 2014, aucune remarque n'a été apportée quant à l'inscription des crédits au niveau des chapitres.

Les budgets se résument ainsi :

| Budget \ Section | Fonctionnement | | Investissement | |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Budget principal | 4 521 136.00 € | 4 521 136.00 € | 3 391 077.00 € | 3 391 077.00 € |
| Assainissement | 326 912.00 € | 326 912.00 € | 304 664.00 € | 304 664.00 € |
| La Haie d'Isaac | 1 374 660.00 € | 1 374 660.00 € | 684 000.00 € | 684 000.00 € |
| Budget consolidé | 6 222 708.00 € | 6 222 708.00 € | 4 379 741.00 € | 4 379 741.00 € |

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (21 voix "pour" et 5 voix "contre" : Mme LORY-BERCHOT, M. RIBAUT, M. DUFRAIGNE, M. GEFFROY et Mme VANSTEENE), le budget primitif principal 2014.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, (25 voix "pour", 1 "abstention" : M^{me} VANSTEENE), le budget assainissement.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, (25 voix "pour", 1 "abstention" : M^{me} VANSTEENE), le budget lotissement "La Haie d'Isaac".

8) Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BP n° 450 sise rue de la Costardais

La Commune souhaite élargir l'entrée de la rue de la Costardais, afin d'obtenir une largeur de chaussée de 10 mètres de large.

Madame Anita BAZILLE est propriétaire de la parcelle cadastrée section BP n° 450 bordant la rue de la Costardais. Elle propose de céder à la Commune une bande de terrain d'environ 2 mètres de large sur 40 mètres de long soit une superficie totale d'environ 80 m² afin d'obtenir une largeur de voirie de 10 mètres .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BP n° 450 sise rue de la Costardais aux conditions suivantes :

- le prix du terrain est ramené à 3 € du m² mais en contrepartie la Commune :
 - o se charge de l'entretien, de l'arasement et de l'évacuation de la haie de sapin,
 - o prend en charge la réalisation d'une nouvelle clôture opaque en limite de propriété,
 - o réalisera à ses frais la division cadastrale auprès d'un géomètre expert,
 - o assumera les frais d'acte auprès du notaire.

9) Rétrocession du bassin d'orage du lotissement "Les Barettes" : parcelle AS n° 221

Monsieur Bernard ETHORE, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 autorisant la rétrocession des voies et espaces verts du lotissement "Les Barettes".

Le bassin de rétention du lotissement est situé sur la parcelle cadastrée section AS n° 221 d'une superficie de 1 550 m². Il accueille les eaux de pluie du lotissement mais également d'autres constructions voisines. La Société PEROTIN souhaite le rétrocéder gratuitement à la Commune au même titre que la voirie et les espaces verts du lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la cession gratuite de la parcelle cadastrée section AS n° 221 contenant le bassin d'orage, d'intégrer ladite parcelle dans le domaine privé de la Commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération y compris l'acte authentique à intervenir avec la Société PEROTIN.

10) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ester en justice dans le cadre de l'affaire Commune / Monsieur LOUIS concernant le permis de construire n° 035.037.12B0080 et ses modificatifs délivrés à Monsieur HEARD

La Commune a délivré le 24 janvier 2013 le permis de construire n° 035.037.12B0080 au nom de Monsieur Nicolas HEARD pour la construction d'une maison individuelle au lieu-dit "La Haute Forêt" sur la parcelle cadastrée section AI n° 112.

Le 28 mai 2013, nous avons reçu une requête introductive d'instance contre ledit permis de la part de Monsieur LOUIS via son avocat la Société LE PORZOU, DAVID, ERGAN.

Les deux permis de construire modificatifs délivrés ultérieurement ont également fait l'objet chacun d'une requête introductive d'instance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide afin de pouvoir défendre les intérêts de la Commune, d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans les requêtes à l'encontre du permis de construire n° 035.037.12B0080 introduites au tribunal administratif de Rennes et de désigner Maître LAHALLE, avocat pour représenter la Commune dans cette affaire.

11) Dénomination de rues dans le Lotissement "Le Clos Couët II"

Dans le cadre de l'aménagement des nouveaux lotissements "Le Clos des Noës" et "La Noë", le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les dénominations des rues suivantes :

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| - Allée Elise Deroche, | - Rue Saint-Exupéry, |
| - Square Maryse Bastié, | - Square Louis Blériot, |
| - Square Hélène Boucher, | - Square Charles Lindbergh. |

INFORMATION

M. le Maire informe que le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie 35 du 12 février 2014 propose aux communes de prendre en charge l'installation et l'exploitation des bornes de recharge publiques pour les véhicules électriques. Le Conseil Municipal n'ayant pas d'avis contraire, M. le Maire inscrit la Commune dans le projet porté par le SDE 35 pour les demandes de subventions qui seront déposées auprès de l'ADEME et de la Région Bretagne. Cette réponse positive ne constitue pas un engagement définitif pour la Commune, le SDE reprendra contact pour définir le projet d'installation des bornes qui nécessitera une décision du Conseil Municipal.

Affiché le 10 mars 2014

Le Maire,
J. DURAND